

Sud Ass.Fam. Infos

Le bulletin SUD des Assistantes Familiales ASE d'Ille-et-Vilaine

numéro 15 - avril 2011

CCPD: en mai, votez SUD !

Début mai, près de 11000 assistant(e)s maternels(-les) et 900 assistant(e)s familiaux(-ales) sont appelés à élire leurs représentant(e)s à la Commission Consultative Paritaire Départementale. Cette instance qui se réunit tous les mois donne son avis sur le programme de formation et sur les situations portées à sa connaissance pour envisager le retrait ou la restriction d'agrément. Ces décisions sont importantes dans votre vie professionnelle, elles reflètent l'application stricte du cadre réglementaire sur votre manière d'exercer mais aussi la politique du Conseil général en tant qu'employeur.

Pour ces élections, SUD marque de nouveau son engagement dans la défense des droits des assistant(e)s familiaux(-ales) et le suivi des situations individuelles.

Parce qu'être assistant(e) familial(e) c'est exercer un métier à part entière...

Plus que tout autre professionnel du CG, vous exercez, 24h/24 et 7 jours/7, un métier d'une exigence de tous les instants, à l'interface dans le suivi des enfants (famille, école, santé...), portant et assumant une responsabilité dans leur accueil et leur éducation.

... et non un métier entièrement à part.

Vous avez beaucoup de devoirs mais aussi des droits à faire respecter et encore à conquérir. Des liens sont à faire avec la CCPD. Par exemple, SUD demande que vous soyez évalué(e)s dans les mêmes conditions que les agents des équipes de CDAS avec lesquelles vous travaillez: entretien annuel avec un responsable, évaluation sur des critères définis, suivie d'un compte-rendu écrit qui vous est notifié et sur lequel vous pouvez apporter des remarques, voire demander sa révision... ce qui éviterait des rédactions de "manière de servir", par des personnels trop impliqués et non-habiles à le faire, pouvant amener à des passages en CCPD.

Pourquoi et pour qui voter ?

La CCPD fonctionne pour toutes les assistantes maternelles et assistantes familiales du département. En Ille-et-Vilaine, elle est composée de 10 membres : 5 représentants du Département et 5 représentants des assistant(e)s maternel(le)s et familiaux(-ales).

Les 2 métiers étant différents, il est important que les assistantes familiales soient présentes dans cette commission à côté des assistantes maternelles.

Cette commission (instituée par le Code de l'Action Sociale et des Familles) est née de l'utilité de prévoir un dialogue entre les représentants des assistantes maternelles et les autorités départementales pour prévenir le risque d'arbitraire concernant des décisions sur l'agrément.

Pour certains litiges mettant en cause des assistantes familiales, plutôt qu'une saisine systématique de la CCPD, le service recrutement du CG35 propose, de manière informelle, entretiens et aménagements transitoires (suivi éducatif, psychologique, etc.). Avec l'argument d'éviter une procédure lourde, votre droit à continuer d'exercer est alors conditionné au risque de dérive autoritariste et d'assentiment personnel.

Pour SUD, aujourd'hui, seule la CCPD garantit une étude collective et paritaire des situations et un avis éclairé pour la prise de décision.

Nos représentantes SUD apporteront un plus dans la prise de décision de la CCPD grâce à leur compréhension et analyse de vos problématiques.

Votez pour la liste Sud Solidaires

une liste représentative de la diversité:

- du métier : 5 assistantes familiales, 2 assistantes maternelles et 3 ayant le double agrément;
- de l'ancienneté dans le métier;
- des localisations géographiques.

"Portées par les valeurs de SUD, nous nous engageons à exercer notre rôle d'élues avec responsabilité, être disponibles pour vous rencontrer et vous rendre compte de notre mandat."

Marie-Laure, Corinne, Anne, Josiane, Karine, Sandrine, Monique, Chantal, Sylvie et Gisèle



l'info Sud, c'est aussi un site internet : sud-departementaux35.org

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beaugard - bâtiments modulaires - porte 32

Agenda élections CCPD



Rencontre avec les assistantes familiales de SUD

Salle de réunion des syndicats - Rennes Beaugard



Réception du matériel de vote par courrier à mon domicile



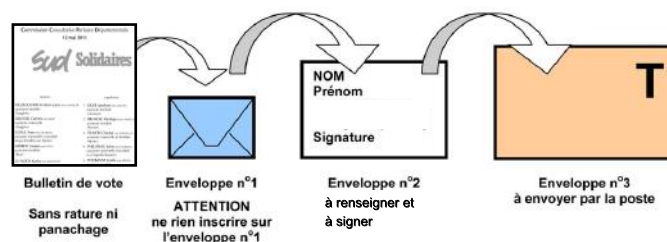
Dernier jour pour poster mon vote par correspondance

Vote par correspondance: mode d'emploi

Vous allez recevoir le matériel de vote à votre domicile avec l'explication des modalités de vote par correspondance.

Attention: Toute erreur de votre part annulera votre vote.

Pour que votre voix à la liste SUD Solidaires ne soit pas perdue, suivez le guide...



4 autres bonnes raisons de voter et d'adhérer à SUD !

☛ SUD est une organisation syndicale indépendante de tout pouvoir politique et administratif :

- défendant les intérêts collectifs des salariés (salaires, protection sociale, conditions de travail) ;
- impliquée dans la lutte contre les problèmes sociaux (sous-valorisation des femmes dans le monde professionnel, précarité, droit au logement, santé, éducation...)

☛ SUD est le syndicat majoritaire au Conseil général

Sa représentativité locale permet d'agir pour obtenir:

- des avancées notamment sur le statut des assistant(e)s familiaux(-ales): revalorisation des salaires et indemnités d'entretien, titularisation, formation, droit au double agrément assistant(e) familial(e) et maternel(le), un véritable droit aux congés et à des relais... ;
- le renforcement de l'équipe du service agrément, pour un meilleur accompagnement au quotidien dans la fonction d'assistant(e) maternel(le) et familial(e), pour effectuer convenablement votre évaluation (1^{er} agrément, renouvellement, modification...)

☛ SUD est une organisation syndicale interprofessionnelle

Elle rassemble des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux...), médico-sociaux (psychologues, PMI...), des personnels administratifs (services agrément et recrutement, CDAS...), et aussi des assistant(e)s familiaux(-ales) qui :

- se réunissent régulièrement ;
- prennent une part active dans la réflexion sur l'exercice du métier, leurs conditions de travail ;
- publient un bulletin trimestriel (SUD AssFam Infos) ;
- portent leurs revendications aux instances décisionnelles du Conseil général.

☛ SUD est fort d'une pratique de la défense individuelle et collective des professionnel(le)s, syndiqué(e)s ou non.

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom : _____ prénom : _____

adresse :

téléphone :

mel :

date : _____ signature : _____

à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex